



Utilisation du HUB ePhyto de la CIPV dans les pays ACP

Dr Hélène KLEIN

helene.klein@ec.europa.eu

Chef du secteur TRACES-IMSOC

COMMISSION EUROPÉENNE - DG SANTE

**Représentant européen du groupe de pilotage
ephyto de la CIPV**

**Point de contact de la solution ePhyto IPPC
pour l'Union européenne**

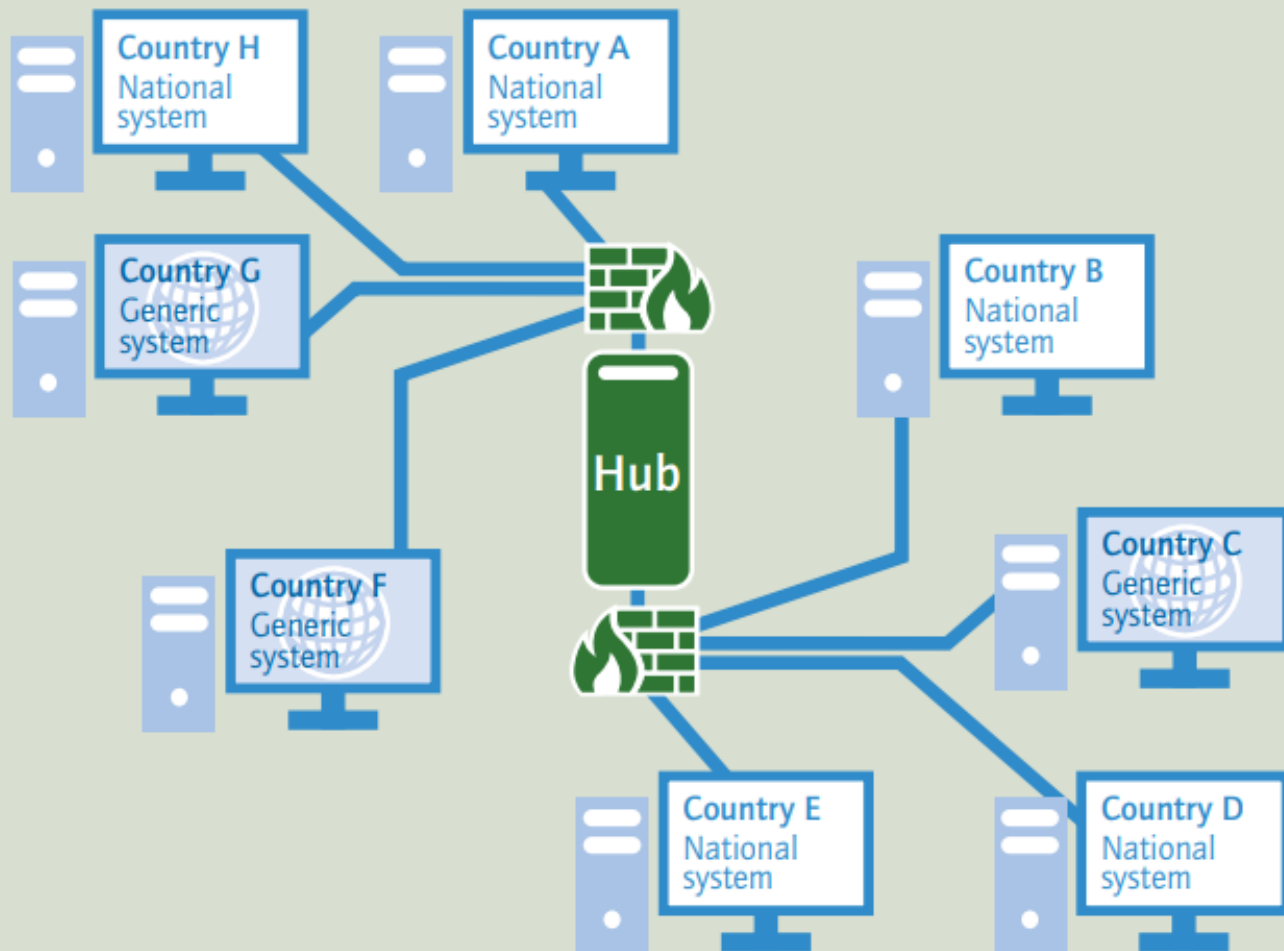
**Réunion du COLEACP SPS
28 juin 2021**

Contexte



- **ePhyto** est l'abréviation de "certificat phytosanitaire électronique".
 - Un ePhyto est l'équivalent électronique d'un certificat phytosanitaire au format XML.
 - Toutes les informations contenues dans un certificat phytosanitaire papier se trouvent également dans l'ePhyto.
 - Les ePhytos sont produits conformément à la NIMP 12, y compris l'annexe 1.
- La solution ePhyto de la CIPV se compose de trois éléments principaux :
 - **Un serveur central (Hub)** : pour faciliter le transfert des certificats phytosanitaires électroniques entre les ONPV, soit à partir de et vers leur propre système électronique national, soit en utilisant un système générique.
 - **Un système national générique ePhyto (GeNS)** : un système basé sur le web pour permettre aux pays qui ne disposent pas d'un système électronique national de produire, d'envoyer et de recevoir des ePhytos.
 - **Harmonisation** : la structure et la transmission d'ePhytos suivent un format harmonisé grâce à l'utilisation d'une cartographie, de codes et de listes standardisés.
- La solution permet aux pays d'échanger électroniquement des ePhytos entre eux sans frais.
- Les pays peuvent adhérer gratuitement au système dès qu'ils remplissent les conditions requises.

Principales caractéristiques

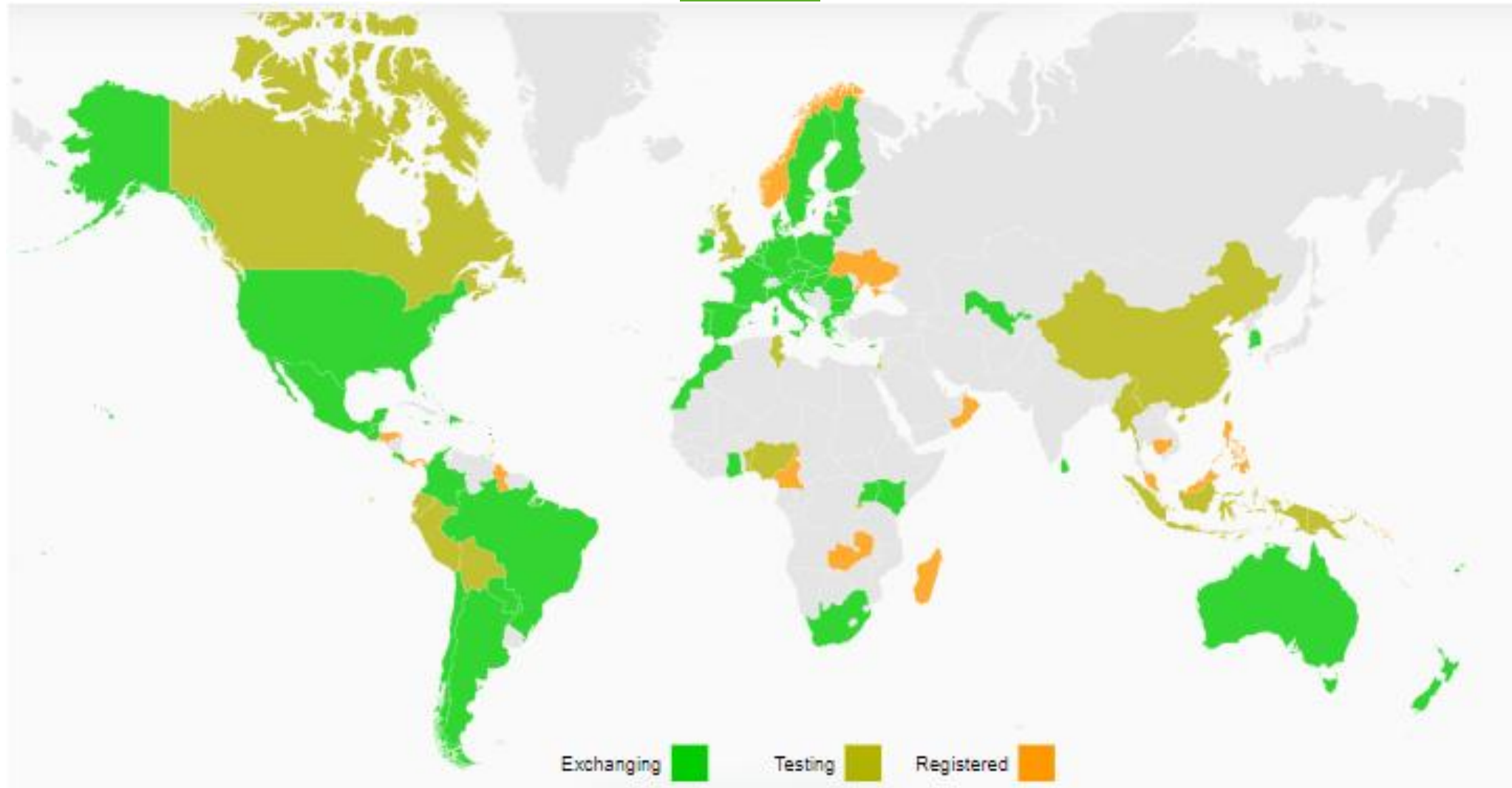


- Le risque de perte, de détérioration ou de fraude du certificat est considérablement réduit, tout comme la charge administrative pesant sur les agences frontalières et les entreprises.
- Discutée depuis de nombreuses années, elle a commencé sérieusement en 2015 avec l'octroi d'une subvention du Standard Trade and Development Facility (STDF) pour un million de dollars US.
- Premier e-phytos échangé en déc. 2017 et entièrement opérationnel et en service à partir de juillet 2019 (Hub et GeNS).
- Système initialement mis en place pour échanger des certificats phytosanitaires électroniques, mais tout certificat (santé animale, sécurité alimentaire, etc.), une fois codé en XML, peut être échangé.

Participation des pays - Hub et GeNS - mai 2021



European
Commission



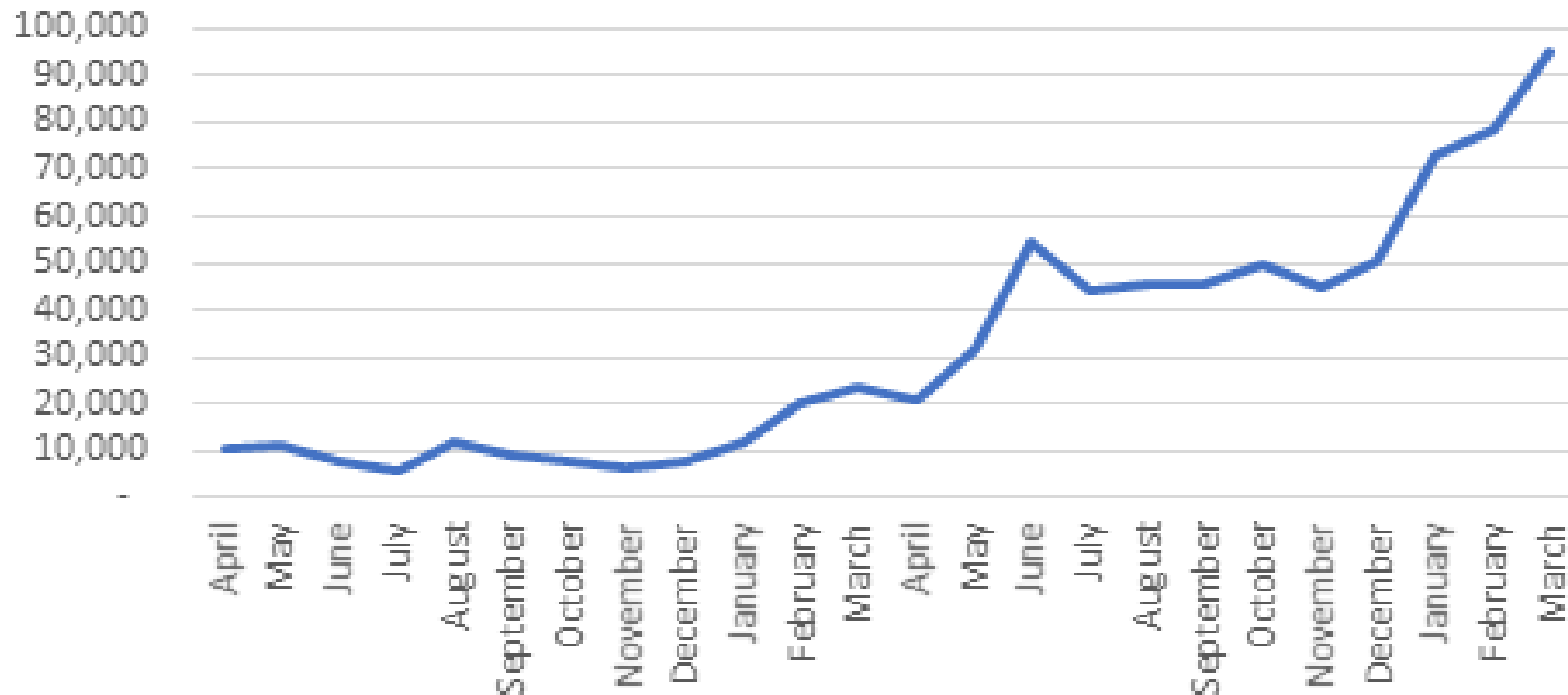
Food Safety

Statistiques d'utilisation du HUB

- 1 091 497 certificats échangés depuis déc. 2017
- Mai 2021
 - 94 pays enregistrés dans le monde, 53 en production, 37 en essai
 - 32 GeNS mis en œuvre (dont 9 en production)
 - 90414 certificats échangés (25000 avec le système TRACES de l'UE)
 - 10869 certificats émis en avril/mai 2021 par GeNS

Tendances et capacités

Production ePhytos exchanged through the Hub
April 2019 to March 2021



Le système traite actuellement environ 95 000 certificats par mois, avec la capacité de traiter (dans la configuration actuelle) jusqu'à 100 000 certificats par jour.

Participation des pays ACP



Enregistré

Cameroun
Guyane
Antigua et Barbuda (GeNS)
Îles Cook (GeNS)
Saint Vincent et les Grenadines (GeNS)
Sao Tomé et Príncipe (GeNS)
Îles Salomon
Zambie (GeNS)

En test

Bénin
Bahamas (GeNS)
République dominicaine
(GeNS)
Grenade (GeNS)
Madagascar (GeNS)
Îles Marshall (GeNS)
Nigeria (GeNS)
Papouasie-Nouvelle-Guinée
(GeNS)
Rwanda (GeNS)
Saint-Kitts-et-Nevis (GeNS)
Sainte-Lucie (GeNS)
Trinité-et-Tobago (GeNS)

En production

Kenya
Afrique du Sud
Dominique (GeNS)
Fidji (GeNS)
Ghana (GeNS)
Jamaïque (GeNS)
Samoa (GeNS)
Ouganda (GeNS)

Délégation de la chaîne

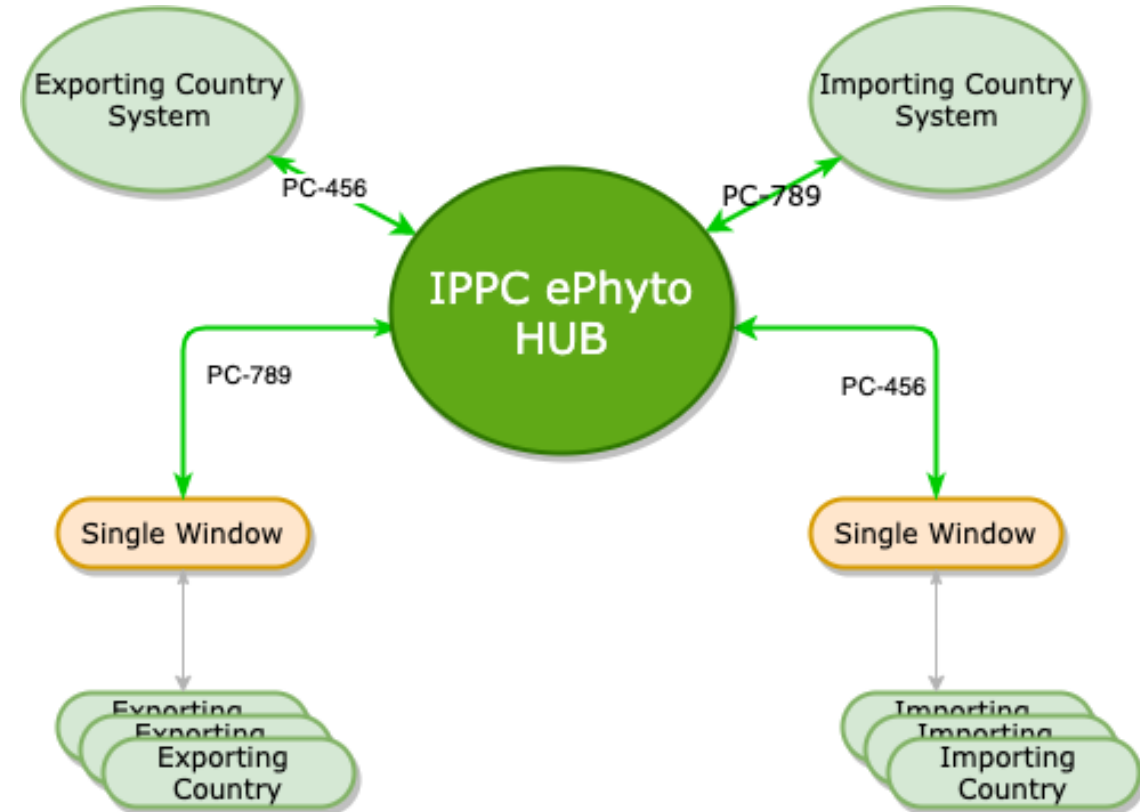


Les systèmes à guichet unique “Single Window” peuvent désormais se connecter au HUB pour envoyer/recevoir ePhytos au nom des pays qu'ils gèrent.



Le système EU Traces utilise cette fonctionnalité.

- Les pays peuvent envoyer des ePhytos à n'importe quel membre de l'UE par l'intermédiaire du HUB, et le message sera extrait par le système Traces et transmis au pays destinataire.
- Tout membre de l'UE peut envoyer des ePhytos à des pays à partir ou par l'intermédiaire du système Traces et le message sera poussé par le système Traces à travers le HUB et livré au pays concerné.



TRACES et ePhyto



ePhytos à l'UE

- Depuis le 12 mai 2020 : e-Phytos adressé aux États membres de l'UE - à l'exception des Pays-Bas - depuis 13 pays non membres de l'UE connectés au Hub IPPC :
 - Environ 25000 par mois
 - Maroc 10300, **Kenya 3800**, USA 2800*, Chili 2900, Costa Rica 2100, Argentine 1100*, **Ouganda 900**, Nouvelle-Zélande 540*, Mexique 464, **Samoa 13**, **Fidji 15**, **Jamaïque 44**, Sri Lanka 7
- Contact pris jusqu'à présent avec certains pays ACP : Afrique du Sud, Ghana, Zambie
- XI (Irlande du Nord) configurée avec un canal de délégation à TRACES le 20 mai 2021
- Contact pris avec la Suisse en octobre 2020 pour proposer le canal de délégation à TRACES.

ePhytos de l'UE









- La capacité de TRACES à envoyer des ephytos à travers le Hub :
 - France vers USA, Argentine et Chili (en format électronique)
 - Malte vers la Lybie, le Royaume-Uni, l'Australie, les EAU, la **Côte d'Ivoire** (en format papier)

Liens utiles

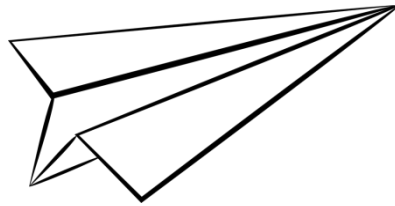


- <https://www.ippc.int/en/ephyto/>
- <https://www.ephytoexchange.org/landing/>
- <https://www.youtube.com/watch?v=gjDz7aOv-Ys>
- Histoires de cas :
<https://www.ephytoexchange.org/landing/caseStories.html>

Le secrétariat de la CIPV est en train d'élaborer un recueil d'histoires de cas sur l'expérience des pays qui ont mis en œuvre avec succès la solution ePhyto de la CIPV, soit par le biais de leur propre système national, soit par le système national générique ePhyto (GeNS).

All Case Stories		Search Country
	Argentina	View.pdf
	Fiji	View.pdf
	Jamaica	View.pdf
	New Zealand	View.pdf
	Uganda	View.pdf
	USA	View.pdf
	Republic of Korea	View.pdf
	Uzbekistan	View.pdf

Merci !



sante-traces@ec.europa.eu

<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/ecas-login>

https://ec.europa.eu/food/animals/traces_en



Tél : +32 2 297 63 50



European
Commission